



**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU GRAND LIVRE
(316m²) AVEC L'ASSOCIATION**

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L. 2122-22,
et L. 2122-23,

VU la délibération en date du 16 décembre 2021 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a
délégué au Maire, conformément à l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités
Territoriales, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, les pouvoirs de décider de la conclusion et de la révision du louage de
choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Cloud dispose de salles municipales ouvertes à la location,

CONSIDÉRANT que l'association _____ a besoin d'une salle pour organiser une
soirée caritative,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : DE SIGNER une convention de mise à disposition de la salle du Grand Livre dans son
format 316m². située au Carré, 3 bis rue d'Orléans, 92210 Saint-Cloud, avec l'association
_____, dont le siège social est situé _____ à Saint-Cloud (92210),
représentée par Monsieur _____, en sa qualité de Président, pour l'organisation d'une soirée
caritative le 22 avril 2023, pour un montant de 180,00€ TTC (cent quatre-vingt euros toutes taxes
comprises), somme due pour l'utilisation supplémentaire de la salle de 1h à 2h du matin.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine, Madame
Ségolène de LARMINAT, à signer la convention,

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés chacun en ce
qui le concerne de l'exécution de la présente décision,

ARTICLE 4 : Conformément à l'article. L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
(CGCT), le maire rendra compte de ladite décision et ce, en vertu de la délégation reçue du Conseil
municipal durant la réunion obligatoire de celui-ci.

Télétransmission de l'acte le : 19 JAN. 2023

Numéro AR. - Préfecture :

23-17935

Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :

19 JAN. 2023

Acte exécutoire en date du : 19 JAN. 2023

Fait à Saint-Cloud, le 19 JAN. 2023

LE MAIRE,

Eric Berdoati

Eric BERDOATI

